



## Pièces à joindre

**Je déclare par la présente que toutes les indications fournies sont véridiques et que les copies jointes sont conformes aux originaux.**

Pour bénéficier de la subvention le demandeur devra introduire auprès du collège des bourgmestre et échevins de la Ville de Diekirch les informations suivantes :

- le prénom et le nom du requérant ;
- la date de l'achat après le 01 janvier 2023 ;
- le prix d'achat HTVA.
- Une copie de la facture acquittée se rapportant aux travaux.
- une copie de la prime accordée par le Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable est à joindre obligatoirement.
- les bénéficiaires de la prime doivent être domiciliés sur le territoire de la Ville de Diekirch à la date de l'acquisition et de la demande.
- la subvention ne peut être accordée qu'une seule fois à un même bénéficiaire.

## Signature

Avec mes remerciements anticipés, je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

LE \_\_\_\_\_

SIGNATURE \_\_\_\_\_

## Réservé à la commune

Calcul de la subvention	Article budgétaire	Montant alloué
<input type="checkbox"/> Travaux d'isolation	4/590/221322/23040	
<input type="checkbox"/> Mise en place PV	4/590/223800/23038	
<input type="checkbox"/> Mise en Place PAC	4/590/223800/23039	